

FICHE PRATIQUE

LABEL 2



“ BASE VTT DE RANDONNÉE ”

DÉFINITION & OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La Fédération française de cyclotourisme (FFCT) s'engage auprès des structures touristiques et des collectivités qui favorisent et développent la pratique du VTT de randonnée sur leur territoire, en leur octroyant le label base VTT de randonnée. Elles devront respecter un cahier des charges offrant aux vététistes un accueil, des services et des équipements adaptés à leur pratique.

LES ENGAGEMENTS DES BASES VTT DE RANDONNÉE FFCT

- Un réseau de parcours VTT de difficultés et de longueurs variables, entièrement balisés, et développant au moins 100 km (dont au minimum un parcours VTT de niveau très facile ou facile et un autre de niveau difficile ou très difficile).
- Une carte des parcours VTT ou des fiches circuits retraçant ces itinéraires.
- Un kit de réparation vélo de première nécessité mis à disposition sur le territoire, ou un point service où un professionnel propose la réparation de cycles.
- Un point d'accueil.
- Des sanitaires à proximité du ou des point(s) de départ des parcours VTT.
- Un hébergement à proximité, et sensibilisé à l'accueil des vététistes.
- Un point de restauration à proximité.
- Des points d'intérêt touristique.

FACULTATIF

- Un point de lavage vélo à proximité du ou des point(s) de départ des parcours VTT,
- La location de VTT et de casques homologués, à proximité (à 5 km au maximum d'un point de départ).
- Plusieurs hébergements de différentes catégories à proximité, et sensibilisés à l'accueil des vététistes.
- La possibilité de faire appel à un encadrement qualifié pour l'activité VTT.
- L'organisation d'une manifestation VTT annuelle sur le territoire.
- La mise à disposition des traces GPS des parcours VTT.

CANDIDATURE

La structure touristique ou la collectivité qui souhaite obtenir le label devra adresser un dossier de candidature au comité départemental de cyclotourisme dont elle dépend.

Ce dossier sera composé d'un courrier officiel de demande du label, de la fiche de renseignements complétée, et de tout autre document ou information permettant à la FFCT de mieux apprécier l'opportunité de cette candidature (cartes des parcours VTT, documents touristiques, photos des aménagements...).

Après examen du dossier, une visite technique sera programmée et effectuée par une personne mandatée par la fédération.

.../...

DOCUMENTS À REMETTRE À LA STRUCTURE TOURISTIQUE

- Plaquette “ Obtenir le label “ Base VTT de randonnée ”.
- Plaquette “ Développer votre territoire par le tourisme à vélo ”.

À télécharger sur ffct.org/baseVTT :

- Cahier des charges.
- Convention.
- Fiche de renseignements.



✓ LE RÔLE DES STRUCTURES FFCT

C'EST :

- **être le premier interlocuteur fédéral de la structure ou de la collectivité candidate au label,**
- **se positionner comme le partenaire technique du projet** (aide à la conception des parcours VTT permanents, organisation éventuelle d'une manifestation VTT, etc...),
- **parrainer la structure ou la collectivité labellisée** (club ou comité uniquement),
- **émettre un avis sur le dossier de candidature de la structure ou de la collectivité intéressée par le label** (comité et ligue uniquement).

RENDEZ-VOUS SUR :
➡ FFCT.ORG/BASEVTT



VOTRE CONTACT FFCT

Julien David
01 56 20 88 74
06 74 36 85 95
j.david@ffct.org